

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Campagne de vaccination contre l'influenza : Un simple vaccin vous évitera bien des complications

LANAUDIÈRE, le 29 octobre 2007 – La Direction de santé publique et d'évaluation de l'Agence de la santé et des services sociaux de Lanaudière lance sa campagne annuelle de vaccination contre l'influenza (grippe) pour la saison 2007-2008. **La campagne débutera le 1^{er} novembre 2007.**

Les personnes doivent communiquer avec leur médecin ou avec leur CLSC afin de prendre rendez-vous. Comme à chaque année, l'approvisionnement en vaccins se fera de façon progressive et la période de vaccination pourra se prolonger tant qu'il y aura une activité grippale importante.

Gratuité pour certaines clientèles

Le vaccin contre l'influenza est offert gratuitement à certaines catégories de personnes :

- les personnes de 60 ans et plus;
- les personnes atteintes d'une maladie chronique tels que le diabète, les maladies pulmonaires et cardiaques;
- les membres de la famille des personnes à risque;
- les enfants de 6 à 23 mois et leurs proches;
- les personnes qui vivent avec des enfants de moins de 23 mois ou qui en prennent soin;
- les travailleuses et les travailleurs du secteur de la santé;
- les femmes enceintes atteintes d'une maladie chronique ou prévoyant accoucher d'ici avril 2008.

Les autres Lanaudoises et Lanaudois, ne faisant pas partie de ces clientèles, qui désirent se faire vacciner doivent communiquer avec le secteur privé (cliniques, pharmacies) pour connaître la disponibilité du vaccin. La vaccination sera alors à leurs frais.

L'influenza est une maladie contagieuse sérieuse

« La vaccination est la meilleure façon reconnue efficace pour prévenir l'Influenza. Contrairement au rhume, l'influenza se présente sous forme de frissons, de fièvre, de courbatures, de fatigue avec de la toux et des maux de tête. L'influenza peut vous clouer au lit pendant plusieurs jours et vous empêcher de mener vos activités quotidiennes. Elle entraîne parfois des complications, telle une pneumonie nécessitant une hospitalisation et peut même causer la mort, d'où l'importance de se faire vacciner », tient à souligner docteur Joane Désilets, de la Direction de santé publique et d'évaluation.

Le vaccin est efficace et sécuritaire

Contrairement à la croyance populaire, le vaccin est sécuritaire et ne contient aucun virus vivant. Il ne peut pas transmettre la maladie. Toutefois, il ne vous met pas à l'abri des infections comme le rhume, souvent confondu avec la grippe.

Conseils santé

Afin d'éviter l'influenza et d'empêcher sa propagation, docteur Désilets rappelle quelques conseils : **se faire vacciner** (particulièrement si l'on fait partie des groupes ciblés), **se laver régulièrement les mains**, **ne pas entrer en contact avec une personne à risque si l'on présente des symptômes d'influenza**. Si vous êtes malade, il faut par exemple éviter de rendre visite à une personne hospitalisée, afin d'éviter de transmettre le virus dans l'hôpital.

Il est également bon de savoir que lors de la campagne de vaccination contre l'influenza, on enclenche également le programme de vaccination contre le pneumocoque appelé plus communément vaccin contre la pneumonie. Il vise à protéger les personnes à risque d'infection grave à pneumocoque (bactérie qui peut, entre autres, provoquer la pneumonie, la bactériémie « une infection du sang »). Le vaccin est offert gratuitement aux personnes âgées de 65 ans et plus et à celles atteintes de maladies chroniques.

Pour plus de détails sur la campagne de vaccination, vous pouvez consulter le site www.msss.gouv.qc.ca/influenza

- 30 -

Source :
Pascale Lamy
Agente d'information
Direction de santé publique et d'évaluation
450 759-1157 poste 4437
pascale_lamy@ssss.gouv.qc.ca

Informations :
Docteur Joane Désilets
Direction de santé publique et d'évaluation
450 759-1157 poste 4450
joane.desilets.reg14@ssss.gouv.qc.ca